

# Conseil communal du 14 janvier 2019

## Interventions du groupe Ecolo

### **Point 3. Programme de politique communale**

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames les Echevines,

Messieurs les Echevins,

Nous avons lu avec un grand intérêt votre programme de majorité et de politique générale pour la mandature 2018-2024 et nous ne pouvons que nous féliciter de l'ambition que vous annoncez dans beaucoup de domaines.

Nous étonnons même à certains moments de cette lecture de nous retrouver sur les bancs de la minorité...

Nous prenons avec plaisir vos intentions de :

- D'agir dans un esprit d'ouverture (p.1)
- De créer une maison médicale pluridisciplinaire (p.6)
- Dans votre politique économique de créer des emplois durables et de qualité (p.7)
- De développer le commerce de proximité (p.7)
- De favoriser l'accueil de nouvelles entreprises avec un taux d'emploi élevé et un faible impact environnemental (p.8)
- De gérer efficacement les déchets en maîtrisant les coûts. (p.10)
- D'avoir une politique climatique ambitieuse en ayant un plan d'investissement ambitieux dans les énergies renouvelables (p.10)
- D'encourager l'implication citoyenne en créant des comités de village. (p.13)
- De créer un plan communal de mobilité. (p.15)
- De rénover et baliser les chemins et les petites voiries pour favoriser la mobilité douce (p.15)
- De favoriser un réseau reliant les axes de mobilité douce. (p.15)
- De rechercher des solutions au parking autour du parc d'Estaimbourg les jours de grande affluence. (p.16)
- De concevoir les bâtiments et aménagements publics dans une perspective d'accessibilité universelle. (p.16)

Et enfin, comme vous le dites dans vos conclusions, de penser globalement et agir localement comme un des premiers écologistes René Dubos lors de la première Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm en 1972.

C'est pourquoi, pour la première fois, parce que nous sommes dans une minorité et non dans une opposition systématique, nous voterons avec vous ce programme de politique générale. Mais nous serons attentifs, et comptez sur nous, sur sa parfaite exécution.

## **Conclusions**

Notre groupe ne peut que souligner les bonnes intentions affichées dans cette déclaration de politique communale toutes reprises dans notre programme électoral. Toute personne sensée en ferait autant.

Nous serons vigilants et coopérerons pour que ces intentions ne restent pas lettre morte. Notre rôle à nous tous conseillers tant de la majorité que de la minorité est de veiller au respect de la démocratie, d'étudier et de faire preuve tant de réalisme que d'audace et d'imagination afin que nos idées puissent se rejoindre, se renforcer et ainsi contribuer à une transition écologique et à une transition économique qui seront indispensables pour assurer à nos enfants un avenir plus serein à Estaimpuis.

Notre vote comme l'a dit Pauline sera donc positif.

## **Point 5: Règlement d'ordre intérieur**

Monsieur le Président,

Notre groupe a déposé auprès de la Directrice générale une série de corrections à la marge dues principalement à la féminisation de sa fonction, ainsi qu'à des oublis mineurs. Et pour une meilleure compréhension, pour que les choses soient claires pour tous, élus et citoyens estaimpuisiens, il nous faut survoler les différents articles de notre R.O.I.

1) Quelques informations restent à préciser :

Art.19bis *Conformément à l'article L1122-13, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 3, la commune met à disposition des conseillers une adresse électronique personnelle.*

3<sup>e</sup>al., concernant l'adresse email de chaque conseiller. De combien de mégabytes le collègue veut-il parler ?

Art.24bis, - *Lorsque la directrice générale n'est pas présente dans la salle de réunion à l'heure fixée par la convocation [ou dans un délai de ... minutes après celle-ci],* Quel délai accorderons-nous à la Directrice générale pour arriver en réunion de conseil ? ou supprime-t-on tout simplement cette parenthèse ?

Concernant le droit d'interpellation des habitants Art.71, doit-on réellement chiffrer le nombre maximal d'interpellations par conseil communal ? Art.72, le nombre d'interpellation/an par un même habitant n'est pas spécifié. 4 interpellations/an seraient-elles acceptables ?

Concernant le droit de visiter les bâtiments ou services communaux, à l'Art.80 al.3, de quel délai le collège doit-il disposer pour organiser cette visite ?

- 2) Art.33 dernier §, *Les membres du conseil communal ne peuvent pas demander la parole plus de deux fois à propos du même point de l'ordre du jour, sauf si le président en décide autrement.*

Nous espérons que, pour de vrais échanges constructifs, « le président en décide autrement » par défaut. Les demandes de paroles d'un conseiller « pas plus de 2 fois » étant l'exception.

- 3) Art.41 et 45 « *le président proclame le résultat* » ajout de « ou la Directrice générale »
- 4) Art.43 -a) *le secret du vote est assuré par l'utilisation de bulletins de vote préparés de façon telle que pour voter, les membres du conseil communal n'aient plus, sauf s'ils ont décidé de s'abstenir, qu'à noircir un cercle ou à tracer une croix sur un cercle sous « oui » ou qu'à noircir un ou plusieurs cercles ou à tracer une croix sur un ou plusieurs cercles sous « non »;*

*-b) l'abstention se manifeste par le dépôt d'un bulletin de vote blanc, c'est-à-dire d'un bulletin de vote sur lequel le membre du conseil communal n'a noirci aucun cercle ou n'a tracé une croix sur aucun cercle.*

Il serait plus correct de mettre « noircir » entre guillemets (2x) en a) et « noirci » en b)

Ou de remplacer *qu'à « noircir » un cercle ou à tracer une croix sur un cercle sous « oui » ou qu'à « noircir » un ou plusieurs cercles ou à tracer une croix sur un ou plusieurs cercles sous « non »;* par *qu'à « noircir » ou tracer une croix dans la(les) case(s) correspondant à leur(s) choix ;*

- 5) Art.55 3<sup>e</sup> al. : ajouter « *un expert* »

Ces quelques remarques sur le ROI sont peut-être un peu rébarbatives, principalement pour le public, mais il est important de bien poser les balises en cas de différend.

## Point 6. Commissions communales

1. Affaires générales et enseignement :  
Xavier Adam /suppléante Pauline Trooster.
2. Commission travaux :  
José Lericque/ suppléant Xavier Adam
3. Commission finances et développement territorial.  
Xavier Adam/ suppléant José Lericque
4. Commission environnement :  
Présidence José Lericque/ suppléant Xavier Adam

5. Commission jeunesse et sports :  
Pauline /José Lericque
6. Commission ruralité :  
Xavier Adam/ José Lericque
7. Commission Affaires sociales  
Pauline Trooster/ suppléant Xavier Adam

**Point 7. ASBL CLPE**

Monsieur Yves Herpoel

**Point 8. ASBL « Crèche communale le Petit Poucet »**

Madame Catherine Echevin

**Point 9. ASBL « Estaimp'culture »**

Madame Roselyne Coppenolle

**Point 10. ASBL « Estaimp'sportifs »**

Monsieur Jocelyn Duhamel

**Point 11. ASBL impact**

Membres du Conseil communal

**Point 12. Le Progrès**

Madame Jocelyne Ruys

**Points 13, 14 et 15**

Il est important de souligner l'implication des commissions dans ces décisions. Il serait souhaitable et logique que les décisions soient exposées dans la commission correspondante et ce avant que la décision ou le choix soit pris.

## **Point 24. Projet SDT**

Outre la difficulté de lecture de certaines cartes qui n'ont pas de titre (cf p4 de l'AVIS), il manque régulièrement le nom des villes. Par ailleurs, la lecture de ce projet de SDT est particulièrement ardue et il est assez normal que peu de personnes se manifestent pour l'étudier. Il en résulte qu'aucune remarque ni observation n'a été introduite.

Nous ne voulons pas alourdir le débat mais nous tenons quand même à signaler :

Comme écrit dans l'AVIS, le projet de SDT, en SS4, prend-il suffisamment en compte la proximité de la métropole lilloise. Le projet français de RER lillois est une opportunité qu'il y a lieu de soutenir car il « concerne également directement la Wallonie picarde avec le renforcement des liaisons entre Tournai, Mouscron et Lille. »

Dans le projet de SDT, en p.82 -Assurer l'accès à l'énergie pour tous en s'inscrivant dans la transition énergétique et en p.106 -Privilégier et/ou renforcer le déploiement de solutions de mobilité collectives ou partagées. Raison de plus pour insister sur les déplacements collectifs et sur le ferroviaire, mais comme indiqué en haut de la p22 de l'AVIS, il faut faire « attention au décalage entre les ambitions et les marges de manœuvre »

Dans ses conclusions, l'AVIS indique que l'euro-corridor Lille-Tournai-Bruxelles est « propice au développement de l'activité industrielle ». D'autre part, la Wallonie picarde souhaite capitaliser sur le fait qu'il s'agit d'une région « verte » Il faudra, je cite, « faire preuve d'inventivité pour mieux organiser la cohabitation entre activité économique et ruralité ou urbanité » (p23 de l'AVIS point PV3).

Notre argumentaire est exprimé de façon plus exhaustive dans le document que nous remettons à Madame la directrice générale.

## **Point 24 Liaisons écologiques**

Comme l'Union des Villes et Communes de Wallonie nous partageons pleinement les objectifs poursuivis en matière de liaisons écologiques et plus généralement l'ambition en matière de conservation de la nature affichée par le Gouvernement wallon. De même, nous pouvons que soutenir la volonté de responsabilisation des communes en vue d'opérationnaliser cet objectif. Il faut cependant rappeler, à tout préalable, que cette volonté ne pourra trouver sa pleine expression que si la Région dégage des moyens suffisants pour intégrer ces enjeux dans les schémas communaux et conforter les démarches de PCDN en cours. Merci à Alexandre Deconinck d'avoir fait remarquer au gouvernement Wallon la zone protégée du canal de l'Espierres qui n'a pas été répertoriée sur la carte des liaisons écologiques.

## Question au Collège communal

Monsieur le Bourgmestre,

Chacun s'en souvient, c'est le 15 décembre 2017 que nous avons inauguré la réfection totale de la place de la Victoire à Estaimpuis. Nous avons salué le mode de réalisation de ces travaux en mettant en exergue les qualités de notre service administratif des travaux et notre architecte Monsieur Deconinck. Lors des diverses délibérations du conseil communal nous sommes revenus par deux fois sur l'installation de l'éclairage sur ladite place. Ores Assest a été désigné pour ces travaux.

Des riverains m'ont interpellé à raison signalant que ces belles réalisations ne sont pas encore abouties. Quand sera enfin réalisé cet éclairage que tous les riverains attendent et espèrent ?

Autre problème signalé au même endroit, le parking. Les places sont limitées et les riverains aiment laisser le parking accessible pour les clients des commerces de la place. Un bus de ramassage scolaire extérieur à l'entité est stationné en permanence sur les places de l'entrée de la place de la Victoire occupant ainsi deux places de parking.

Ni les riverains immédiats ni les clients du restaurant ne peuvent dès lors jouir de ces places. Ne serait-il pas possible de trouver une autre solution au stationnement de ce bus-ventouse? Serait-il possible de demander que les règles de parking soient respectées par tous et fassent l'objet d'une attention particulière de la part de notre service de police ?

Merci pour votre intérêt pour nos concitoyens.

Pour le groupe Écolo,

José Lericque